

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE508

présenté par

Mme Santais, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, M. Saddier et M. Ginesy

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

Dans le cadre de la mutualisation des réseaux de communications électroniques à très haut débit en fibre optique préconisée par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, les opérateurs de communications électroniques nationaux intègrent les réseaux d'initiative publique existants.

EXPOSÉ SOMMAIRE

De plus en plus de citoyens français accèdent au Très Haut Débit (THD) Internet via des réseaux d'initiative publique (RIP) gérés par les collectivités locales (départements ou régions), financés en partie par l'État. Dans les prochaines années, près de la moitié de la population sera ainsi connectée en THD via des RIP.

Or, l'augmentation du nombre de RIP comme autant d'interlocuteurs avec les opérateurs de communications électroniques peut ralentir l'arrivée des fournisseurs d'accès nationaux (Bouygues Telecom, Free, Numericable-SFR et Orange), indispensables à la vie économique des réseaux publics.

Prenant acte de cette multiplication des acteurs et des problèmes qui en découlent, l'Agence du numérique et l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) ont émis plusieurs recommandations. La décision de l'ARCEP du 2 juillet 2015 vise ainsi à mutualiser les réseaux de communications électroniques à THD en fibre optique, pour un meilleur accès à ces réseaux sur l'ensemble du territoire.

Le présent amendement, qui impose que les opérateurs de communications électroniques nationaux intègrent les réseaux d'initiative publique existants, s'inscrit dans cette démarche de mutualisation préconisée par l'ARCEP. Non seulement les futurs abonnés seront libres dans le choix de leur opérateur, mais en plus ils seront protégés de la concurrence d'opérateurs européens qui ne manqueront pas de profiter de l'ouverture d'un tel marché.